

## Nouvelles pratiques sociales



### Présentation du dossier

Louis Favreau and Juan-Luis Klein

Volume 8, Number 1, Spring 1995

Les régions

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301303ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301303ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

#### ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this article

Favreau, L. & Klein, J.-L. (1995). Présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 8(1), 29–43. <https://doi.org/10.7202/301303ar>



# Le dossier : LES RÉGIONS

---

## Présentation du dossier

*Louis FAVREAU*  
*Département de travail social*  
*Université du Québec à Hull*

*Juan-Luis KLEIN*  
*Département de géographie*  
*Université du Québec à Montréal*

### **LA PROBLÉMATIQUE DU DOSSIER : INTERVENTION SOCIALE, RÉGIONALISATION, ÉCONOMIE ET TERRITOIRE**

Y a-t-il du nouveau dans les régions au Québec ? Cette question initiale nous a rapidement amenés à la prise en compte de deux phénomènes concomitants : 1) une série de réformes gouvernementales dans le domaine des affaires sociales, de la formation de la main-d'œuvre et du développement régional ; 2) le renouvellement de plusieurs pratiques sociales autour d'un axe qui nous paraissait les intégrer : le développement local (de type communautaire). Bien qu'ancienne dans certains milieux comme ceux de l'Est du Québec, la thématique du développement local prend une toute nouvelle configuration : celle des Comités d'aide aux collectivités locales (Lachapelle), celle des Corporations de développement communautaire (Chagnon), celle des initiatives économiques de réciprocité tels les cercles d'emprunt ou les cuisines collectives (Ninacs) ou encore, dans une région où la trajectoire du développement local est longue, celle du développement rural à partir d'un nouveau rassemblement populaire, la coalition Urgence rurale du Bas-Saint-Laurent (Dionne et Saucier). Si les régions

changent, si des pratiques nouvelles apparaissent, que devient alors le travail social ? Participe-t-il de celles-ci ou non ?

Dans une communication au premier colloque de la revue *Nouvelles pratiques sociales* en avril 1994, il était soutenu que le travail social doit relever trois nouveaux défis<sup>1</sup>. Le premier est celui de la décentralisation, issue de la réforme de la santé et des services sociaux qui inscrit l'exercice du travail social et de ses différents métiers (travail social en milieu scolaire et hospitalier, organisation communautaire, éducation spécialisée, intervention sociale en CLSC, intervention sociale dans un service ou un organisme communautaire, etc.) dans un cadre plus régional, dans une dynamique encore plus interdisciplinaire qu'auparavant et dans une relation plus intensive avec les organisations communautaires. Décentralisation relayée à un autre niveau, celui du développement régional et de la formation de la main-d'œuvre par la transformation des Conseils régionaux de développement (CRD) investis de la mise en œuvre du développement régional<sup>2</sup> et celle des conseils régionaux de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), décentralisation régionale que l'arrivée du Parti québécois au pouvoir vient renforcer sur d'autres registres (commissions référendaires, par exemple).

Le deuxième concerne l'exercice du travail social de plus en plus interpellé par le virage économique de plusieurs organisations à vocation sociale<sup>3</sup> et d'organismes liés aux pouvoirs publics<sup>4</sup>. C'est que ce virage induit la résolution de problèmes sociaux (et la recomposition du tissu social qui l'accompagne) par des interventions de plus en plus liées à la création d'emplois... et d'entreprises, ce qui constitue une véritable innovation politique, d'où les notions d'*économie sociale*, d'*insertion sociale par l'économie*, de *développement économique communautaire*, rejoignant celles plus anciennes d'*aménagement intégré des ressources* et de *développement local*.

Et le troisième défi concerne les réponses que le travail social doit donner aux revendications des milieux locaux où les acteurs se mobilisent

---

1. Pour un développement sur ces trois défis trop brièvement résumés ici, voir le texte de la communication de Louis FAVREAU dans le présent numéro sous la rubrique *Échos et débats*.

2. Voir GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1992). *Développer les régions du Québec : énoncé de politique sur le développement régional*, Québec, Secrétariat aux affaires régionales.

3. Voir les nouvelles initiatives liées au problème de l'emploi : Forum national pour l'emploi (depuis 1989), fonds syndicaux, communautaires et coopératifs d'investissement, États généraux du mouvement coopératif, du monde rural, comités régionaux de relance de l'emploi et de l'économie, etc.

4. Voir à cet effet le dernier rapport du CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES DU QUÉBEC, celui de 1992, *Le Québec solidaire. Rapport sur le développement*, Boucherville, Éditions G. Morin/Publications du Québec.

pour défendre la viabilité de leur territoire. Les politiques publiques sectorielles par programmation en direction de populations cibles et de groupes d'âge (ou étapes de la vie) se voient de plus en plus remises en cause par l'expérimentation de formules alternatives de développement et par la demande de renforcement des collectivités locales en voie de déstructuration. Nouveaux acteurs, nouvelles règles du jeu et nouveaux dispositifs d'intervention, nouveaux savoir-faire en gestation.

Bref, au MSSSQ, on parle davantage aujourd'hui d'intersectorialité (Vaillancourt, 1994), et dans le mouvement syndical et communautaire davantage de développement économique par les intéressés eux-mêmes :

Un fort courant s'exprime en faveur de la démocratie pour créer des conditions permettant aux citoyens et citoyennes, aux communautés et aux régions de contrôler démocratiquement le développement économique [...] La décentralisation des pouvoirs accompagnée de ressources financières adéquates pour permettre le développement socio-économique local et régional ; plus spécifiquement les initiatives de développement économique communautaire [...] (Solidarité populaire Québec, 1992 : 25)

Tendance nouvelle : montée du « local » et du « territorial » et développement de « nouveaux espaces d'économie sociale » pour reprendre l'expression de René Lachapelle. À l'ordre du jour du travail social, une interpellation en provenance des revendications régionales, des tentatives de relance de l'emploi et des économies locales de même que des expériences de revitalisation économique et sociale de communautés locales en crise tant en milieu urbain que rural. Des interventions plus économiques du « social » et plus territorialisées se font jour : Quelles sont les conditions d'émergence de ces nouvelles pratiques ? Qu'est-ce qui les caractérise ? Quelles conséquences faut-il en tirer pour le travail social ? Voilà quelques-unes des questions dont le présent dossier cherche à traiter. Approche multipartenaires, intervention multi-activités, approche territorialisée et travaillant à une nouvelle combinaison de l'économique et du social, où tout cela nous mène-t-il ?

## **LE DÉVELOPPEMENT LOCAL : AU CARREFOUR DE PLUSIEURS DISCIPLINES, DE PLUSIEURS PROFESSIONS DU « SOCIAL »... ET DE PLUSIEURS MILITANTISMES**

Situons d'abord ce dossier dans son champ de recherche et d'intervention. Comme champ de recherche, le développement local en milieu urbain comme en milieu rural est au carrefour de plusieurs disciplines. Il est en voie d'opérer un renouveau important depuis le début des années 80 (Stöhr et Taylor, 1981). Au Québec, ce champ de recherche s'est en

effet orienté de plus en plus vers l'étude des nouvelles pratiques sociales qui débouchent sur l'« économique ». C'est notamment le cas de la géographie et de l'aménagement (Morin *et al.*, 1994 ; Hamel, 1994 ; Vachon, 1993 ; Gagnon et Klein, 1992 ; Hamel et Klein, 1991), du travail social (Doucet et Favreau, 1991 ; Mercier, 1990 ; Mathieu, Bourque et Vaillancourt, 1988), de la sociologie et de l'économie (Tremblay et Fontan, 1994 ; Lévesque, Chouinard et Joyal, 1989).

Comme champ d'intervention, il cadre assez bien avec la perspective du renouvellement des pratiques sociales et du militantisme de gauche au Québec (Vaillancourt, 1993). Du coup, nous rejoignons ici un courant international d'intervention et de réflexion autour des notions de services de proximité, d'économie solidaire et d'économie sociale (Defourny, 1994 ; Laville, 1992 et 1994 ; Defourny et Monzon Campos, 1992 ; Jacquier, 1991 et 1992 ; Ion, 1990), des notions d'économie communautaire et d'économie populaire (Perry et Lewis, 1994 ; Vidal, 1992 ; Gunn et Gunn, 1991 ; Razeto, 1990), et de participation des acteurs locaux à la planification et à la prise de décision au sujet des problèmes qui les concernent (Friedman, 1987).

Comme on peut le constater, il existe plusieurs travaux récents sur le virage « économique » du développement local et de l'action communautaire, sur le rapport entre le travail et l'exclusion sociale, sur le rapport entre l'emploi et le développement local, sur les partenariats que ce virage implique et sur le sens de celui-ci dans le contexte des années 90. Ce nouvel horizon de recherche est attribuable en bonne partie à la percée au cours des années 80 d'initiatives fortes de développement local tant dans de grands centres comme Montréal et Québec<sup>5</sup> que dans les régions périphériques où ces initiatives avaient pris forme il y a deux décennies (Deschênes et Roy, 1994 ; Lévesque, 1979).

En fait, l'intérêt renouvelé pour ce champ d'étude et ce nouveau militantisme « économique » est principalement attribuable à la recherche de nouvelles réponses à la crise de l'emploi et de l'État-providence et aux répercussions de cette double crise au sein des communautés locales, des régions et des mouvements sociaux.

C'est qu'avec l'intensité et la durée de cycles successifs de récession et avec la restructuration mondiale de l'économie, le problème de l'emploi

5. On lira avec intérêt certains articles du dernier numéro de la revue *Coopératives et Développement* intitulé « Quartiers en crise : développement local et revitalisation » (vol. 26, n° 2) qui complètent très bien le présent dossier : celui de R. MORIN sur l'expérience plus urbaine du développement local, notamment les CDEC montréalaises, celui de R. LACHAPPELLE sur l'expérience des syndicats et organisations communautaires engagés dans le développement local à Sorel, de même que celui de B. LÉVESQUE sur les questions de financement et d'institutionnalisation de ces initiatives.

et de l'intégration sociale des exclus est devenu un enjeu majeur de société. Les coûts sociaux du chômage apparaissent de plus en plus élevés. Face à l'ampleur et à la gravité de la situation, les pouvoirs publics et les mouvements sociaux ont été contraints de soutenir de nouvelles formes d'initiatives économiques dont une bonne partie s'inscrit dans une dynamique territorialisée de développement.

Si on fait globalement l'examen du problème de l'emploi, de l'insertion sociale et du développement local à partir des principaux acteurs en cause dans cet enjeu, on peut alors formuler les hypothèses suivantes :

1. La modernisation des grandes entreprises entraîne aujourd'hui une réduction substantielle et durable de l'emploi (cas de l'aluminerie, du secteur des pâtes et papiers, du secteur de l'automobile, etc.). Les rapports entreprises-milieu ne sont alors plus les mêmes, car les grandes entreprises, productrices d'exclusion, sont à la recherche de solutions nouvelles sur le territoire de leurs opérations avec des partenaires du secteur public et du secteur privé. C'est le cas, par exemple, de la Société en commandite de création d'entreprises (SOCCRENT) au Saguenay, où Alcan, l'université régionale et des entreprises locales ont formé une institution financière et de gestion destinée à créer des entreprises locales répondant aussi bien aux besoins d'externalisation de certains coûts de la grande entreprise et aux problèmes du chômage provoqué par la modernisation des systèmes productifs locaux.
2. Face aux problèmes de l'emploi et du développement local/régional, les politiques traditionnelles des pouvoirs publics – politiques à dominante sectorielle et par populations cibles – sont en porte-à-faux dans le contexte actuel de restructuration mondiale de l'économie et de crise des dépenses publiques. Les pouvoirs publics cherchent alors à intervenir de façon plus localisée (quartiers des villes, régions, etc.) par des programmes de soutien au développement des collectivités locales (soutien aux CADC et aux CDEC, par exemple). Le Québec n'est pas un cas unique puisqu'on retrouve de telles politiques ailleurs dans le monde, en France par exemple avec le *développement social de quartiers* ou aux États-Unis avec les *Community Development Corporations*<sup>6</sup>.

---

6. Pour une synthèse en français de l'expérience américaine voir L. FAVREAU (1994). « L'économie solidaire à l'américaine : le développement économique communautaire », dans J.-L. LAVILLE (sous la direction de), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 95-140.

3. Les mouvements sociaux (mouvement syndical, mouvement communautaire et mouvement des femmes notamment) questionnent leurs stratégies d'intervention, hier encore quasi exclusivement revendicatrices, pour s'inscrire dans l'« économique » sur une base propositionnelle de développement et pour s'insérer dans des démarches partenariales souvent inédites avec le secteur privé et les pouvoirs publics (Lévesque et Mager, 1992).
4. Les communautés locales se sentent menacées dans leur cohésion sociale par l'augmentation de la pauvreté (Laferrrière, 1992) et par l'anomie et des violences de tout ordre. Elles tentent de se recomposer socialement en travaillant à la mise sur pied d'entreprises de proximité issues de la concertation entre acteurs locaux et par la mise en œuvre de programmes de revitalisation économique et sociale.

## **DE QUELQUES ENJEUX ACTUELS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Jusqu'à ces dernières années, l'économie locale, même communautaire, intéressait peu ; elle était même traitée avec un certain mépris. Aujourd'hui, plusieurs disciplines, nombre d'organisations (syndicales, coopératives, etc.) et nombre d'institutions locales, régionales et nationales s'y intéressent. Pourquoi ? Parce que ces expériences de développement local, en ayant pris les visages de l'insertion sociale par le travail et de la revitalisation économique et sociale de territoires en difficulté, se sont inscrites au carrefour de trois enjeux majeurs : celui de l'emploi, celui du dépassement de la seule logique redistributive d'un État-providence et celui du renouvellement des pratiques sociales.

### **L'enjeu de l'emploi et de la spécialisation sociale de l'espace urbain et régional**

L'enjeu de l'emploi combiné à celui de la spécialisation sociale de l'espace urbain et régional<sup>7</sup> s'est substantiellement modifié au cours des trois dernières décennies. Plus que la marginalité, c'est la question de

---

7. « Spécialisation sociale de l'espace », c'est-à-dire la polarisation économique et culturelle entre le centre-ville et sa périphérie qui est une tendance clé dans toute l'Amérique urbaine. Le centre-ville se caractérise par la concentration de populations défavorisées et par le déclin des économies locales, tandis que les « classes dites moyennes » se retrouvent, elles, dans les périphéries. Sans parler de l'autre polarisation, celle des régions éloignées situées hors des axes développés par les pôles de croissance urbains.

l'exclusion/inclusion sociale qui est désormais posée. Les sans-emploi, exclus du marché du travail de façon durable, deviennent aussi des exclus sociaux parce que mis à l'écart du terrain de la négociation dans l'entreprise et du terrain d'une partie des dispositifs de la régulation sociale (régime public de retraite, par exemple).

### **L'enjeu du dépassement de la logique redistributive**

L'État-providence court le risque de transformer ses citoyens en assistés s'ils ne sont inscrits que dans la seule logique de la redistribution « providentialiste » (Perret, 1994). D'où la pertinence de toutes ces expériences qui font appel à une combinaison à trois volets : l'économie marchande (la vente de biens et de services), des sources publiques de financement (l'intervention de l'État) et un apport communautaire (le bénévolat, l'entraide, l'engagement social, la réciprocité). Le refus du tout à l'État... mais aussi le refus du « Shadow State » (Wolch, 1990) ou de l'État simple accompagnateur de démarrage, car

[...] quand il s'agit de développement, la durée de l'appui aux innovations sociales est un paramètre capital ; cette durée étant probablement plus importante que les masses financières engagées dans des aides au démarrage. (Diaz, 1994 : 21)

### **L'enjeu du renouvellement des pratiques sociales**

De l'examen des différentes initiatives dans leur articulation aux financements publics, il ressort que l'intervention sociale se cantonne de moins en moins dans la seule sphère des transferts sociaux et dans la seule gestion palliative des problèmes socio-économiques. Elle s'inscrit directement dans la sphère de la production de richesses, dans l'intervention qui veut favoriser l'*empowerment* des communautés locales (le contrôle des populations locales sur leur développement économique et social) et dans l'intervention qui sollicite et nécessite des partenariats. Partenariats ? De quelle sorte s'agit-il ici ? Et d'abord, est-ce bien nécessaire ?

### **Le développement local aujourd'hui : les partenariats en cause**

À partir de cette évolution vers le développement local et l'implication des acteurs régionaux dans des expériences de développement, il est permis de penser que, s'il y a un gain d'intérêt, il est tout aussi certain que ces approches suscitent aussi de l'inquiétude. Quelles sont ces inquiétudes ?



1. D'abord, celle de s'engager sur le terrain économique, terrain où les intervenants sociaux sont plus ou moins familiers, sauf quelques-uns.
2. Ensuite, celle de s'engager dans un partenariat complexe et dont on a encore peu l'habitude, celui de travailler ensemble – et non pas l'un à côté de l'autre – secteur communautaire, secteur privé et secteur public<sup>8</sup>.
3. Puis celle de s'engager sur le terrain du développement avec ce que cela comporte d'inédit : planification stratégique, fonds d'investissement, gestion d'entreprises, etc.
4. Celle de s'engager à intervenir sur une base de territoires, de quartiers.
5. Finalement, celle d'avoir à travailler avec des sources de financement public relativement nouvelles (autres que l'Éducation et les Affaires sociales).

Cependant, les atouts des intervenants sociaux, sans être uniques, sont certainement pertinents pour la réussite de cette approche :

1. Une proximité des communautés en voie d'appauvrissement.
2. Une capacité d'innover et de rebondir face à de nouveaux enjeux.
3. Un fonctionnement par réseaux plutôt que par appareils et donc une certaine agilité.
4. Un engagement social valorisé dans l'exercice du travail.

Un certain nombre d'intervenants et d'organisations s'y sont déjà investis depuis 5 ou même 10 ans : coopératives de travail, entreprises d'insertion, cuisines collectives, etc. Ils n'ont toutefois que rarement explicité le registre effectif de leur pratique à l'intérieur de cette approche et l'analyse qui la sous-tend.

Les organisations communautaires, véritables laboratoires sociaux depuis plus de 30 ans, ont beaucoup fait en matière de soutien à l'éducation et en matière de soutien à l'organisation des populations locales, en milieu rural comme en milieu urbain. Cependant, les intervenants dans ces organisations sont de plus en plus nombreux à penser que la tâche ne

---

8. Le partenariat le plus continu et organisé tel que pratiqué par le secteur communautaire est celui de la composante « santé et services sociaux » dans le cadre des régies régionales. C'est un partenariat « communautaire-public » alors qu'en développement local, c'est un partenariat à trois, « communautaire-privé-public ». Ce partenariat dans les Affaires sociales est encore bien récent puisqu'il n'a pas encore cinq ans. Mais l'expérience est suffisante pour y parler de choc des cultures (GUAY, 1991).

se limite pas au soutien à l'éducation et à l'organisation mais qu'elle concerne aussi le soutien à la production de richesse.

Tout cela suggère une analyse différente des rapports avec les autres acteurs sociaux et économiques. Il s'agit moins de penser en termes d'alliances dites tactiques et stratégiques, approche liée à l'action sociale et à l'action politique de gauche, mais plutôt en termes de « méthode partenariale » par projet et par communauté locale, toujours autour d'enjeux concrets. On voit tout de suite ici que cela nécessite un changement de perspective : augmenter la productivité économique des projets sociaux et éducatifs à *travers* l'accès au crédit et au marché, la commercialisation, la gestion de stocks, etc., dynamique vers laquelle, par exemple, des cuisines collectives pourraient se diriger...

Nos recherches des dernières années (Dionne et Klein, 1993 ; Favreau et Hurtubise, 1993 ; Gagnon et Klein, 1991 et 1992) nous indique un déplacement de l'investissement principal du secteur communautaire vers de nouvelles formes d'entraide (par exemple, des cuisines collectives, des cercles d'emprunts, etc.), vers l'engagement dans de nouvelles problématiques (par exemple, le décrochage scolaire) par la mise sur pied de coopératives de travail de jeunes, vers le développement économique communautaire comme stratégie territorialisée d'intervention...

Mais le partenariat qui prend forme ne résulte pas d'une relation consensuelle (Klein, 1992), où les organisations communautaires se verraient surtout obligées de revendiquer des normes équitables (Duperré, 1993). Dans bien des cas d'ailleurs, le partenariat émerge plutôt comme une réponse à la lutte du milieu. Cette mobilisation sociale impose le partenariat comme option face à des choix gouvernementaux de liquidation des milieux locaux (Dionne et Klein, 1993). Bref, ni « récupération », ni « consensus », plutôt une « participation conflictuelle » qui favorise, globalement parlant, la formation d'un nouveau compromis social (Lévesque et Mager, 1992 : 19-68) dans une période qu'on peut qualifier de période de transition, de passage d'un type de société à un autre.

Les organisations communautaires ont donc commencé à travailler avec d'autres composantes du milieu qu'elles ignoraient ou écartaient auparavant : les paroisses et les institutions locales (municipales surtout), les écoles, les CLSC, les caisses populaires, et même les entreprises. Le meilleur exemple de cette participation se révèle surtout dans le sous-ensemble « santé et des services sociaux », dans le cadre des régies régionales initiées par le gouvernement pour favoriser la concertation des institutions publiques et communautaires dans ce champ d'activités. La collaboration n'avait été jusqu'à maintenant que volontaire et ponctuelle.

Mentionnons par ailleurs que la forme et le contenu des partenariats sont fort divers. Dans le champ de la formation de la main-d'œuvre comme dans celui du développement local et régional, nous en sommes encore à la phase expérimentale, volontaire et localisée des partenariats.

Ces partenariats participent donc d'une démarche encore inédite il y a à peine 10 ans ou même 5 ans dans la plupart des cas. L'expérience est cependant suffisante pour observer que le partenariat réussit là où il suscite des participations croisées multiples où chacun y trouve son intérêt. De là peut surgir une synergie des différents acteurs qui parviennent alors à s'entendre autour de priorités de développement de leur communauté.

Ici, il faut tout de suite noter que la collaboration entre des acteurs sociaux d'ancrage différent n'est pas toujours facile. Les apprivoisements mutuels sont difficiles et les tensions sont généralement fortes dans le démarrage de nombreuses initiatives surtout lorsque vient le temps de prendre des décisions importantes. Cette situation s'explique par trois raisons : 1) les pouvoirs publics sont mal adaptés à ces nouveaux modes d'intervention ; 2) le secteur privé n'a que peu d'engagement réel, surtout dans le cas de la grande entreprise dont l'enracinement local est plutôt fortuit ; 3) des intervenants sociaux et certaines organisations du mouvement communautaire et syndical – du moins certains dirigeants – n'ont pas la culture organisationnelle que la méthode partenariale induit. Ce qui est particulièrement le cas au sein des groupes d'éducation populaire qui ont toujours baigné dans la seule et unique culture de la défense de droits sociaux par la revendication et pour... le renforcement de l'État-providence à l'ancienne.

### **DÉVELOPPEMENT LOCAL, INSTITUTIONS LOCALES ET POUVOIRS PUBLICS : L'URGENCE DE CONSTRUIRE DES ESPACES INTERMÉDIAIRES**

Aujourd'hui, ces expériences ne sont plus isolées, elles demeurent cependant encore largement au stade de l'expérimentation comme l'affirment avec justesse Dionne et Saucier dans leur texte. À cela s'ajoute un financement fort précaire comme le révèle l'expérience des CDC relatée par Lucie Chagnon. Sans parler du peu de synchronisation et du bricolage comme le démontre René Lachapelle dans l'expérience soreloise :

Ces initiatives doivent pour la plupart constamment bricoler le développement des entreprises à partir de ressources variées et souvent instables parce que, à la différence d'une région comme Montréal où existent des CDEC, aucun programme n'existe pour soutenir formellement le développement économique communautaire dans d'autres régions. (Lachapelle, 1995 : 53)

Bricolage, faible synchronisation, peu d'emplois et d'entreprises. En revanche, beaucoup de projets, un fort militantisme économique des promoteurs et des conditions locales transformées. Puis un modèle de développement de la communauté a commencé à émerger avec des groupes d'entraide économique diversifiés (comme le relate William Ninacs), des CDEC et des CDC et même des fonds de capital de risque disponibles (Lévesque *et al.*, 1995), le tout accompagné d'une reconnaissance partielle par les pouvoirs publics, sans compter des institutions financières coopératives interpellées (Dutrisac, 1994).

Le caractère viable et durable du développement local repose en partie sur l'arrimage plus solide avec les pouvoirs publics des gouvernements centraux, bref, de la volonté des pouvoirs publics centraux de dépasser la seule logique des programmes et des financements de démarrage. Mais les puissantes institutions de l'économie sociale (les caisses d'épargne et de crédit), le secteur public de première ligne en matière de santé et de services sociaux (les CLSC) et les municipalités sont également interpellés, car ils peuvent devenir des soutiens locaux indispensables.

Mais, à cette phase-ci de la trajectoire du développement local, il faut surtout insister sur la nécessité de la jonction entre ces nouvelles initiatives et les pouvoirs publics. Si elles sont mieux soutenues par les pouvoirs publics, les expériences de développement local pourront faire émerger de nouvelles instances d'accompagnement du développement sur l'ensemble des quartiers et des régions en difficulté, pas seulement dans quelques centres urbains (Québec et Montréal) ou dans certaines régions.

Les pouvoirs publics doivent aussi reconnaître davantage ces expériences en leur ouvrant la voie de l'institutionnalisation<sup>9</sup>. Nous avançons l'hypothèse que ces expériences devenant institutions<sup>10</sup>, elles seront aptes à générer :

[...] des solutions inédites aux crises de l'emploi et de l'État-providence en occupant **un espace intermédiaire** à l'intersection de la relation entre l'État et la société civile, de celle entre les communautés locales et le développement et de la relation entre l'économique et le social. (Favreau, 1994b :14 ; Laville, 1994 : 299)

9. Inattendue avant la campagne électorale de septembre dernier, l'arrivée du Secrétariat à l'action communautaire du gouvernement du Québec pourrait aller dans ce sens. Voir à ce sujet les propos d'Yvon Leclerc, conseiller à l'action communautaire de l'actuel gouvernement du Québec (entrevue accordée à Lucie Fréchette dans le présent numéro).

10. Qu'on puisse notamment offrir à toutes les communautés et régions qui le désirent le soutien nécessaire à la mise sur pied de CDEC, de CDC, d'entreprises d'insertion sociale, etc. Par exemple, les CDEC sont aujourd'hui limitées aux grandes régions urbaines (Montréal surtout, Québec récemment, l'Outaouais urbain peut-être). De leur côté, les CDC sont en recherche de reconnaissance et de financement depuis plusieurs années.

## EN GUISE DE CONCLUSION : VERS UNE REDÉFINITION DU TRAVAIL SOCIAL

Dans de prochains numéros, la revue devra pousser encore plus loin l'analyse de ces passerelles entre le secteur communautaire et les pouvoirs publics, notamment dans les domaines des affaires sociales, de la formation de la main-d'œuvre et du développement régional, domaines d'où émergent progressivement des pratiques et des politiques économiques et sociales transversales. C'est le groupe de travail du RUFUTS qui disait avec justesse :

Les préoccupations pour l'employabilité et l'insertion sociale de « clientèles défavorisées sur le plan de l'emploi » (qui sont en grande partie la clientèle des services sociaux institutionnels ou communautaires) passent souvent par des projets d'entreprises communautaires liant la création d'emploi, l'insertion sociale, le développement de l'employabilité et le développement économique local alternatif [...] La formation en travail social devrait aussi développer la connaissance et la capacité de comprendre et d'utiliser les alternatives économiques que représentent le développement local et les approches et formules alternatives de l'économie communautaire ou sociale. (Groupe de travail/RUFUTS, 1993 : 27-28)

Comment le ferons-nous ? En examinant d'autres expériences de ce type tels les Comités de relance de l'économie et de l'emploi, les CDEC, les fonds communautaires et syndicaux de développement, les entreprises d'insertion (type Boulot vers ou Formétal), les organisations communautaires de développement de l'employabilité, etc. Bon nombre d'intervenants sociaux travaillent dans ces initiatives, et parmi eux, beaucoup ont une formation en travail social. Mais nous n'avons que peu exploré ces nouveaux chantiers : quels sont les intervenants sociaux qui ont tendance à s'y investir ou, au contraire, à demeurer en retrait ? La formation en travail social est-elle en partie devenue désuète et anachronique au regard de la compréhension de ces nouvelles dynamiques<sup>11</sup> ? Ces nouvelles pratiques portent-elles en germe l'accélération d'une crise d'identité professionnelle ou, au contraire, son renouvellement ? Quelles sont les pratiques remises en cause ? Le traitement individuel des problèmes sociaux, certes, mais

---

11. Il est bien connu que les programmes en travail social au Québec n'offrent aucun cours en économie et en sociologie du travail, par exemple. Le développement économique communautaire a cependant commencé à ouvrir une brèche dans le cadre de cours en organisation communautaire dans certaines universités. Mais ce serait une erreur d'examiner ces nouvelles pratiques exclusivement dans le cadre de la formation en « communautaire ». Tous les problèmes vécus par les personnes en processus d'employabilité relèvent aussi, en partie du moins, d'une approche psychosociale renouvelée du travail social, renouvelée parce qu'elle nécessite de connaître les dispositifs psychologiques et sociaux liés au monde du travail, à l'importance d'avoir un emploi dans nos sociétés, etc.

aussi le « communautaire » spécialisé et l'approche qui sépare le « social » et l'« économique » (l'économie à l'entreprise privée et aux gestionnaires et le social au secteur public et au secteur communautaire). Finalement, y a-t-il apparition de nouvelles figures professionnelles ?

### Bibliographie

- BOYTE, Harry C. (1992). *Common Wealth, a Return to Citizen Politics*, New York, The Free Press.
- DEFOURNY, J. (1994). *Développer l'entreprise sociale*, Liège, Fondation Roi Beaudoin.
- DEFOURNY J. et L. MONZON CAMPOS (1992). *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique/ The Third Sector, Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, CIRIEC, De Bœck Université.
- DESCHÈNES, M.-A. et G. ROY (1994). *Le JAL, trajectoire d'une expérience de développement local*, Rimouski, GRIDEQ, UQAR.
- DIAZ, H. (1994). « L'innovation sociale, une intruse structurelle », *Économie et Humanisme*, n° 328, mars, 20-26.
- DIONNE, H. et J.-L. KLEIN (1993). « La question régionale au Québec contemporain », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 37, n° 101, 219-240.
- DOUCET, L. et L. FAVREAU (1991). *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- DUBET, F. et D. LAPEYRONNIE (1992). *Les Quartiers d'exil*, Paris, Seuil.
- DUPERRÉ, M. (1993). *Le partenariat public-communautaire : offre et planification régionalisée des services en santé mentale au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Mémoire de maîtrise en études régionales, Université du Québec à Chicoutimi.
- DUTRISAC, B. (1994). « Desjardins, partenaire du développement des économies locales », *Desjardins*, n° 3, 7-11.
- ÈME, B. et J.-L. LAVILLE (sous la direction de) (1994). *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- FAVREAU, L. (1994a). « L'économie solidaire à l'américaine : le développement économique communautaire », dans LAVILLE, J.-L. (sous la direction de), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 95-140.
- FAVREAU, L. (1994b). « Mouvement associatif et ONG à l'heure des partenariats », *Coopératives et développement*, vol. 25, n° 2, 7-26.
- FAVREAU, L. et Y. HURTUBISE (1993). *CLSC et communautés locales : la contribution de l'organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FRIEDMANN, J. (1987). *Planning in the Public Domain : From Knowledge to Action*, Princeton, Princeton University Press.
- GAGNON, C. et J.-L. KLEIN (1991). « Le partenariat dans le développement local : tendances actuelles et perspectives de changement social », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, n° 95, septembre, 239-255.

- GAGNON, C. et J.-L. KLEIN (1992). *Les partenaires du développement face au défi du local*, Chicoutimi, GRIR.
- GUAY, L. (1991). « Le choc des cultures : bilan... », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, n° 2, 43-58.
- GUNN, C. et D. GUNN (1991). *Reclaiming Capital, Democratic Initiatives and Community Development*, Ithaca, Cornell University Press.
- HAMEL, Pierre (1994). « Les hypothèses les plus probantes quant aux facteurs de réussite en matière de développement local », Communication présentée au 7<sup>e</sup> colloque de la revue *Politiques et management public* sur le thème « La gestion des collectivités locales et régionales face à l'incertitude » (à paraître).
- HAMEL, P. et J.-L. KLEIN (sous la direction de) (1991). « Partenariat et territoire », *Cahiers de géographie du Québec*, numéro spécial, vol. 35, n° 95.
- ION, J. (1990). *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Éd. Privat, coll. Pratiques sociales.
- JACQUIER, C. (1991). *Voyage dans dix quartiers européens en crise*, Paris, L'Harmattan.
- JACQUIER, C. (1992). *Les quartiers américains (le développement communautaire et la revitalisation des quartiers aux États-Unis)*, Paris, L'Harmattan.
- KLEIN, J.-L. (1992). « Partenariat et planification flexible du développement local », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XV, n° 3, 491-505.
- LACHAPELLE, R. (1995). « Syndicats, organismes communautaires et développement économique : l'expérience soreloise », *Coopératives et Développement*, vol. 26, n° 2, 41-60.
- LAFERRIÈRE, S. (1992). « La dynamique communautaire montréalaise », *Relations*, octobre, n° 584, 239-245.
- LAVILLE, J.-L. (1992). *Les services de proximité en Europe*, Paris, Syros/Alternatives.
- LAVILLE, J.-L. (sous la direction de) (1994). *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LÉVESQUE, B. et L. MAGER (1992). « Vers un nouveau contrat social ? Éléments d'une problématique pour l'étude du régional et du local », dans GAGNON, C. et J.-L. KLEIN, *Les partenaires du développement face au défi du local*, Chicoutimi, GRIR, 19-68.
- LÉVESQUE, B. et M.-C. MALO (1992). « L'économie sociale au Québec », dans DEFOURNY, J. et L. MONZON CAMPOS, *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique/ The Third Sector, Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, CIRIEC, De Bœck Université, 385-446.
- LÉVESQUE, B., MENDELL, M. et S. VAN KAMENADE (1995). « Les fonds de développement, esquisse d'un portrait », *Relations*, janvier.
- LÉVESQUE, B. (sous la direction de) (1979). *Animation sociale et entreprises communautaires et coopératives*, Éd. Coopérative Saint-Martin.
- LÉVESQUE, B., CHOUINARD, O. et A. JOYAL (1989). *L'autre économie, une économie alternative ?*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

- MATHIEU, R., BOURQUE, R. et Y. VAILLANCOURT (1988). *Les entreprises communautaires dans les services sociaux au Québec*, Montréal, Département de travail social, UQAM.
- MERCIER, C. (1990). « Coopératives, groupes populaires et pratiques émancipatoires : le cas des clubs coopératives de consommation », *Coopératives et développement*, vol. 21, n° 2, PUQ/HEC, Montréal, 99-122.
- MORIN, R. et al. (1994). *Les corporations de développement économique communautaire en milieu urbain : l'expérience montréalaise*, Montréal, Département d'études urbaines, UQAM. Voir aussi son article dans *Coopératives et Développement*, vol. 26, n° 2, 13-39.
- PERRET, B. (1994). « Politiques publiques et mobilisation collective », dans EME et LAVILLE, *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Sociologie économique/Desclée de Brouwer, 257-283.
- PERRY, S. et M. LEWIS (1994). *Reinventing the Local Economy*, Center for Community Enterprise, Vernon, B.C.
- RAZETO, L. et al. (1990). *Las organizaciones economicas populares (1973-1990)*, Santiago, PET.
- RUFUTS (1993). *Les orientations de la formation en travail social au Québec*, Groupe de travail, mai.
- SOLIDARITÉ POPULAIRE QUÉBEC (1992). *Le Québec qu'on veut bâtir*, Rapport de la Commission populaire itinérante, août.
- STÖHR, W. et D.R.F. TAYLOR (1981). *Development from Above or Below*, Toronto, Wiley & Sons.
- TREMBLAY, D.-G. et J.-M. FONTAN (1994). *Le développement économique local*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec/Télé-université.
- VACHON, B. (1993). *Le développement local. Théorie et pratique*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur.
- VAILLANCOURT, Y. (1994). « Éléments de problématique concernant l'arrimage entre le communautaire et le public dans le domaine de la santé et des services sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 2, 227-248.
- VAILLANCOURT, Y. (1993). « Trois thèses concernant le renouvellement des pratiques sociales dans le secteur public », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 6, n° 1, printemps, 1-14.
- VIDAL, A.C. (1992). *Rebuilding Communities ; A National Study of Urban Community Development Corporations*, New York, Community Development Research Center, Graduate School of Management and Urban Policy, New School for Social Research.
- WOLCH, J. (1990). *The Shadow State : Government and the Voluntary Sector in Transition*, New York, The Foundation Center.